

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BRES**

N° 2013-047



Séance publique du 22 mai 2013 à 18 heures 30.

L'an deux mil treize et le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BRES,
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent JAOUL.
Mme LECOESTER Séverine est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Etaient présents : Mesdames BARBIER, BOUISRI, GRANDIN, JAUMES, LECOESTER, MELLINAS, ROUGNY, SCHWARTZ.

Messieurs CANTIE, DA SILVA, DURAND, JAOUL, LAMPEL, LE ROLLE, RODRIGUEZ, ROUDIL, VALENTIN.

Représentés: Mme BECK Christine par Mme BOUISRI Rosa, Mme ROUJON Martine par Mme MELLINAS Patricia, Mme PONSY par M. JAOUL Laurent, M. MALAFOSSE Alain par M. DA SILVA Bruno, M. GIRAudeau Olivier par Mme BARBIER Pascale.

Absent : /

OBJET : ZAC DE CANTAUSSEL : DENOMINATION D'UNE AVENUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de la ZAC de Cantausssel venant de débiter, il convient de procéder à la dénomination de la voie principale de cette zone dite « circulade ». A cet effet, afin de rendre hommage à Monsieur le Président de la Région Languedoc-Roussillon et Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, Georges Frêche, décédé le 24 octobre 2010, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer afin de baptiser la voie principale de la ZAC de Cantausssel **Avenue Georges Frêche**.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de dénommer la voie principale de la ZAC de Cantausssel AVENUE GEORGES FRECHE.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus
et ont les membres présents signé au registre.

Le Maire,
M. Laurent JAOUL

